

artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doktorsgrad », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Stipendieavdelningen
Svenska Institutet
7072
103 82 Stockholm

SUISSE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : les titulaires d'un doctorat, ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Office central universitaire suisse
Sophienstrasse 2
8032 Zurich

Schweiz Zentralstelle
für Hochschulwesen
Sophienstrasse 2
8032 Zürich

YUGOSLAVIE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « Diploma » ou d'un diplôme équivalent couronnant quatre ou cinq années d'études universitaires. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doktor » qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche, ainsi qu'aux artistes reconnus désireux d'y effectuer des travaux de création.